

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année Scolaire 2023-2024

Accompagnement à la scolarité

Espace jeune

NOM – PRENOM de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Classe et Établissement fréquenté :

Téléphone du jeune :

Nom, prénom et téléphone de la mère :

Nom, prénom et téléphone du père:

Coller la photo
À cet endroit

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), monsieur, madame :

autorise mon enfant

- à être pris en photo durant les activités et que celles-ci soient utilisées dans le cadre du bulletin municipal et du site internet, plaquette... OUI NON
- à rentrer seul à la fin des activités ? OUI NON

J'autorise les personnes désignées ci dessous à récupérer mon enfant après les activités :
(une pièce d'identité sera exigée par notre équipe)

Nom et Prénom	Adresse	Téléphone Fixe	Téléphone Mobile

- Je m'engage à prévenir rapidement le centre socioculturel au 04.50.28.34.17 en cas de modification des personnes désignés ci-dessus,
- En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention urgente, j'autorise les responsables du Centre Socioculturel « Les Libellules », à prendre toutes les mesures nécessaires.

Fait à Gex, le

Signature

Documents à fournir lors de l'inscription

Attention : toute pièce manquante fera l'objet d'un refus de dossier.

- Dossier d'inscription complété et Règlement intérieur signé
- Photo d'identité de l'enfant et photocopie du justificatif d'identité
- Copie d'attestation d'assurance extrascolaire
- Fiche Sanitaire de Liaison et photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- Autorisation de sortie de territoire
- Photocopie du justificatif d'identité du signataire de l'autorisation de sortie
- Fiche d'orientation remplie

Centre Socioculturel « Les Libellules »
PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT
Règlement intérieur

Article 1 : Assurance

Les enfants doivent être couverts par une assurance Responsabilité Civile et une individuelle extrascolaire

Article 2 : Procédure d'inscription

Un dossier d'inscription dûment complété et signé devra être déposé au Centre Socioculturel, aux dates d'inscription prévues.

Attention : L'inscription et l'engagement du jeune pour l'accompagnement à la scolarité concerne l'année scolaire entière

Article 3 : Modalités de règlement

Les tarifs appliqués sont variables en fonction du quotient familial du foyer.

L'adhésion à l'association est demandée. Le prix est de 10€ pour l'enfant seul, 30€ pour la famille pour l'année scolaire. Suite au paiement, une carte d'adhésion vous sera remise et sera à conserver.

Pour les actions jeunesse hors vacances ou durant les vacances scolaires, le tarif est différent. Il vous sera communiqué avant inscription.

Le paiement de l'adhésion s'effectuera le jour de l'inscription en totalité.

Pour se faire, nous vous proposons plusieurs modalités de règlement :

- Carte bancaire
- Par chèque avec le montant total (possibilité de faire plusieurs chèques)
- En espèces
- En chèque vacances, en chèques jeunes 01 (pour le paiement des activités Espace Jeunes)

Aides et/ou réductions

- Aides de la CAF : QF de – de 765 €, vous pouvez peut-être en bénéficier.
- + aide au temps libre pour les enfants de 6 à 18 ans : Forfait annuel de 50€ possible

Pour en savoir plus :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-ain/offre-de-service/enfance-et-jeunesse>

Article 4 : Absences

La présence régulière de votre enfant à l'activité est demandée.

Les absences doivent être signalées au Centre Socioculturel « Les Libellules »

Centre Socioculturel « Les Libellules », 228, Avenue des Alpes 01170 Gex, 04.50.28.34.17

Article 5 : Règles de vie

Pour le bon fonctionnement des activités, des règles de vie seront mises en place avec la participation des enfants. Les parents s'engagent à participer aux réunions bilans prévues durant l'année scolaire.

Article 6 : Responsabilité

Le Centre Socioculturel n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration d'objets personnels. Il serait souhaitable que les enfants ne prennent pas leur téléphone portable, tablette ou tout autre objet de valeur, pour la pratique d'activités.

Les parents reconnaissent avoir été informés des dispositions et s'engagent à les respecter.

A Gex, le

« Lu et approuvé », signature des parents